

Conseil de la métropole du 24 janvier 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
10 janvier 2020

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M Michel QUERE

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 24 janvier 2020 à 16 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. D. CAP, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. Y. GUEVEL, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

Mme A. ARZUR, Mme N. BATHANY, Mme C. BELLEC, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, Mme A. DELAROCHE, M. D. FERELLOC, M. J. GOSSELIN, M. R. HERVE, Mme B. HU, M. R. JESTIN, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, M. R-J. LAURET, Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M. L. PERON, M. C. PETITFRERE, M. M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M. H. TRABELSI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme S. JESTIN, Vice-Présidentes.
Mme G. ABILY, M. P. APPERE, Mme S. BASTARD, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme P. HENAFF, M. P. KERBERENES, Mme A. LAGADEC, Mme D. LE CALVEZ , Mme M. LE LEZ, Conseillers.

ABSENT(S) N'AYANT PAS DONNE PROCURATION :

Mme N. BERROU-GALLAUD, Mme M-L. GARNIER, Conseillères.
Mme J. LE GOIC-AUFFRET, à partir de la délibération C 2020-01-021.

C 2020-01-027 ECOLOGIE URBAINE

GIP LABOCEA - Reconduction pour 2020 de la contribution de Brest métropole concernant le pacte stratégique 2020-2022 avec le GIP Labocéa.

Le rapporteur, M. Francis GROSJEAN
donne lecture du rapport suivant

ÉCOLOGIE URBAINE – GIP LABOCEA - Reconduction pour 2020 de la contribution de Brest métropole concernant le pacte stratégique 2020-2022 avec le GIP Labocéa.

EXPOSÉ DES MOTIFS

LABOCEA contribue à mettre en œuvre les politiques publiques concernant la protection de la santé des populations et assure un suivi, une veille et une expertise notamment dans les domaines de la qualité sanitaire des productions animale et végétale ou de l'eau et de l'environnement.

Constitué par des rapprochements au fil du temps depuis 2007, le GIP Groupement d'Intérêt Public LABOCEA rassemble aujourd'hui les laboratoires d'analyse des Départements des Côtes d'Armor, du Finistère et de l'Ille et Vilaine ainsi que celui de Brest Métropole. Avec plus de 500 salariés répartis sur 5 sites et un budget de près de 40M€, il constitue le plus important outil territorial d'analyse en France.

Ses missions en faveur de la santé animale, de la sécurité sanitaire de l'alimentation et de l'environnement sont au cœur des préoccupations des filières agricoles mais aussi des consommateurs et des territoires ainsi que de plusieurs de nos politiques publiques. Par son maillage territorial et ses valeurs de services public, LABOCEA apporte une réponse indépendante de proximité. Par ses compétences et son savoir-faire, il constitue également un outil de référence au niveau national.

Afin de donner à l'outil mutualisé les moyens de son développement, les collectivités membres ont convenu de stabiliser ses ressources sur une période de 4 ans suivant les différentes phases d'intégration (Côtes d'Armor en 2013, Ille et Vilaine en 2016). Cette période a été prolongée jusqu'à fin 2019.

Le pacte

C'est dans ce contexte que les élus membres du GIP LABOCEA ont engagé depuis plusieurs mois une réflexion stratégique afin de bâtir une feuille de route pour les prochaines années. Elle se traduit par une proposition de pacte entre les membres qui fixe les grandes orientations pour le GIP et les engagements de ses membres pour la période 2020-2021-2022. Ce pacte, approuvé par le Conseil d'Administration du GIP du 16 octobre 2019, est soumis dans les mêmes termes aux assemblées des membres. Il constitue un document complémentaire de la convention constitutive du GIP adoptée fin 2015, et en aucun cas un avenant.

Le cadre proposé vise à rechercher un équilibre entre les attentes légitimes des collectivités, sous contrainte financière, et l'atteinte des objectifs ambitieux fixés au GIP, avec l'intention de conforter cet outil commun. Son adoption permettra de reprendre avec sérénité, après la parution des nouveaux textes législatifs attendus, le travail initié pour une nouvelle convention constitutive.

Cette dernière reposera sur une nouvelle stratégie avec, en appui, une comptabilité analytique exigeante, répondant mieux aux évolutions attendues en termes de pilotage, de réactivité et d'aide à la décision.

Il est proposé que les membres s'engagent, conformément au pacte, dans les domaines suivants:

- Les ambitions pour un service public territorial répondant aux enjeux de la sécurité sanitaire de l'agriculture, de l'alimentation, de l'eau et de l'environnement,
- La réduction maîtrisée des concours apportés par les membres du GIP en fonctionnement, le maintien d'un volume de travaux internes et les principes de solidarité en cas d'évènement exceptionnel,
- Un effort d'investissements nécessaire pour garantir la performance de l'outil mutualisé qu'est le GIP LABOCEA,
- Le maintien d'une politique de ressources humaines conjuguant une stratégie partagée et une gestion différenciée selon les membres.

Le pacte des membres du GIP LABOCEA pour la période 2020-2022 traduit les engagements des collectivités et notamment :

- le maintien des contributions 2019 sur la durée du pacte, l'application du principe de répartition du résultat permettant de viser la baisse des contributions,
- le maintien des volumes de travaux internes,
- l'activation d'un mécanisme de solidarité en cas d'évènement exceptionnel,
- la convergence sur les aspects ressources humaines dans le respect des prérogatives de chaque membre,
- la prise en charge par chaque collectivité de ses décisions propres affectant l'équilibre économique et social du GIP, hors évènements exceptionnels.

En application de ces dispositions, la contribution de Brest métropole au GIP Labocéa pour 2020 s'établit comme suit :

- 1 000 000 € en fonctionnement (montant identique à 2019) selon le tableau de répartition ci-dessous tel qu'il figure dans la convention constitutive :

	Département des Côtes d'Armor	Département d'Ille et Vilaine	Département du Finistère	Brest métropole
Contribution en Fonctionnement	4 550 000	2 750 000	1 550 000	1 000 000

- 170 000 € en investissement (montant identique à 2019), avec une attente exprimée des autres membres que ce montant puisse être réévalué en 2021.

DÉLIBÉRATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les dispositions qui précèdent, d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le pacte stratégique 2020-2022 ci-joint avec les autres membres du GIP Labocéa et d'approuver la participation financière de Brest métropole pour l'année 2020 soit 1 000 000 € en fonctionnement et 170 000 € en investissement.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION SERVICE A LA POPULATION : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE